



*Commission paritaire nationale
de l'emploi
et de la formation professionnelle
de la Pharmacie d'officine*

Siège de la Commission : 13 rue Ballu 75009 PARIS

www.cpnefp-pharmacie.org

DÉCISION

Vu le procès-verbal en date du 1er juillet 2014 du jury d'examen du certificat de qualification professionnelle,

CQP dermo cosmétique pharmaceutique

dont la formation est accessible aux titulaires du brevet professionnel de préparateur en pharmacie,

Vu le référentiel de certification,

Vu le règlement de l'examen,

Le certificat de qualification professionnelle (CQP) est décerné, pour les candidats du centre de **BREST** (29) à :

BODROS Fannie
COLLIOU Maïlys
LARUE Tennessee
LE GUEN Morgane
MÉVEL Stéphanie
MONOT Anne-Solène
QUÉGUINER Catherine
REUNGOAT Fanny
UGUEN Aurélie
UGUEN Emilie
ZIMMER Anne



Fait à Paris, le 1er juillet 2014,
le président de jury,

Olivier CLARHAUT